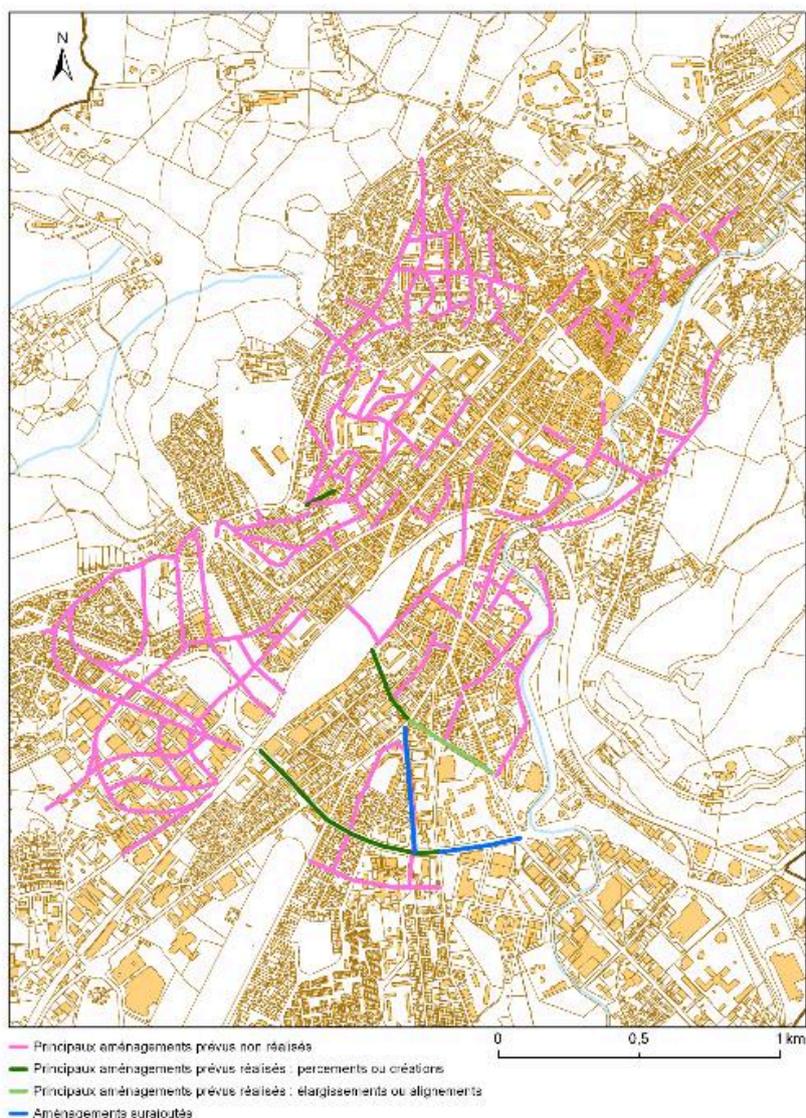


AURILLAC : effets de la loi Cornudet sur la voirie



Aurillac (Cantal). Montage effectué à partir du Plan d'aménagement et d'extension daté de 1922. le réseau de voirie envisagé, à courbes et contrecourbes, s'inspirait de celui de parcs paysagers.

Référence du document reproduit :

- **PAE d'Aurillac, 1922**

AD Cantal. 1 Fi Aurillac 13. **Plan d'aménagement et d'extension d'Aurillac**, par Terrisse, Croizet et Maurice Fournier pour l'Union urbaniste, architectes, 1922.

DUP obtenue le 18/2/1926.

AD Cantal : 1 Fi Aurillac 13

IVR84_20121500022NUDA

Auteur de l'illustration : Guylaine Beuparland-Dupuy

© Région Auvergne - Inventaire général du Patrimoine culturel, ADAGP
communication libre, reproduction soumise à autorisation